

Image not found or type unknown



Conseil sur mari trompant sa femme

Par **panthere44**, le **10/01/2012 à 20:24**

Bonjour,rrnrnQuels sont mes droits, sachant que mon mari a quitté le domicile conjugal, avec dépôt de main courante au commissariat, et qu'il vit avec sa maîtresse alors que nous sommes toujours mariés. Puis-je porter plainte contre cette maitresse et pour quel motif ?rrnrnJe suis dans le flou, j'attends votre réponse, merci.

Par **amajuris**, le **10/01/2012 à 20:33**

bjr,rnla solution c'est de demander le divorce.rnla maîtresse n'y est pour rien c'est votre mari le responsable et c'est lui le "fautif".rne je m'interroge sur l'utilité d'une main courante.rncdt